

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 décembre 2019

Présents: Jean-Luc LUEZ - Véronique ANTOINE - Denis AUGEZ - Emmanuel DARMEDRU- Pascal KERAUDREN - Estelle VOURLAT - Evelyne ROTH - Michel CARRE - Henri BOUILLOUX - Philippe PACCARD, Chantal ARMENI, Frédéric MOREL TOURAINE, Gilles BERGER.

Absents excusés : Marylène WILLAUMEZ, Valérie GOUTTE-TOQUET.

Véronique ANTOINE est désignée secrétaire de séance.

Décision Modificative N°1– Budget Communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer les modifications budgétaires présentées.

Prolongation des conventions avec l' EPFLpour les parcelles situées « En Richer »

Monsieur le maire rappelle les délibérations du 05 juillet 2016 et du 13 décembre 2016 l'autorisant à signer les conventions de portage pour 1 durée de 4 ans avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) de l'Ain, pour porter le projet d'acquisition des parcelles cadastrées : 048 C 357 et 048 C 660p « En Richer » à Bohas.

Ces parcelles ont été acquises en vue d'un projet d'aménagement d'ensemble qui ne sera pas réalisé à court terme, compte tenu que toutes les parcelles nécessaires à ce projet ne sont pas acquises.

Monsieur le Maire propose donc de porter la durée de portage financier de 4 ans à 12 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-approuve le report de la durée du portage financier à 12 ans au lieu de 4 ans.

-autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant aux conventions avec l'EPF de l'Ain, à intervenir.

Tarifs 2020

	Euros
Affouage (inscription)	15
La coupe : le moule	15
Photocopies A4	0.15€
A3	0.30€
Concessions cimetière	
Trentenaire	180€
Cinquantenaire	420€
Columbarium	
Trentenaire	180€
Cinquantenaire	420€
Jardin du souvenir	
Gravure Stèle Trentenaire	90€

SALLES POLYVALENTES

	MEYRIAT	RIGNAT
JOURNEE (semaine)		
Locaux	80 €	80 €
Extérieurs	160 €	160€
WEEK END (Samedi et/ou dimanche, jours fériés)		
Locaux	110 €	110 €
Extérieurs	220 €	220 €
ASSURANCE	15 €	15 €
CHAUFFAGE		
Journée (semaine)	30€	30€
Week end	50€	50€
CAUTION	100 €	100 €

Salle de BOHAS

	COMMUNE		EXTERIEURS		
Jour férié (de la veille au lendemain)/ Week-End du samedi matin au lundi matin	Habitants de la commune	Associations Communales* /Entreprises Locales	Familles	Associations	Entreprises
Salle	400	400	600	600	600
Cuisine	100	100	200	200	200
Chauffage	50	50	50	50	50
Sono	50	50	50	50	50
Vaisselle	50€ par tranche de 120 couverts	idem	idem	idem	idem
Location de housse de chaise	0.50€ la housse	idem	idem	idem	idem

	COMMUNE		EXTERIEURS		
Jour de semaine	Habitants de la commune	Associations Communales/ Entreprises Locales *	Familles	Associations	Entreprises
Salle	200	200	300	300	300
Cuisine	100	100	100	100	100
Chauffage	30	30	30	30	30
Sono	50	50	50	50	50
Vaisselle	50€ par tranche de 120 couverts	idem	idem	idem	idem
Location de housse de chaise	0.50€ la housse	idem	idem	idem	idem

* 1 utilisation gratuite par an pour les associations locales

Caution : 600€

1 chèque de caution pour le nettoyage : 200€

1 chèque de caution pour dégradation : 400€

1 attestation d'assurance obligatoire

Le chauffage sera en fonction et facturé du 01/10 au 15/05.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les tarifs ci-dessus.

Régularisation d'acquisition de parcelle à Bohas

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux de voirie et d'eaux pluviales réalisés à Bohas « Petite Impasse ». Il avait été convenu lors des travaux, de l'acquisition d'une partie de la parcelle 048 A 603, appartenant à Mr Chamard Georges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, autorise l'acquisition d'une partie de la parcelle 048 A603 de 9m² au prix de 20€ le m² et le maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

Convention de mise à disposition de la salle nord de Bohas.

Monsieur le Maire propose au vu des faibles ressources de l'association l'AMAP « l'Hirondelle de Rivage et pour favoriser l'agriculture paysanne sur notre commune de fixer la redevance d'occupation de la salle nord de Bohas à 120€ par an.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition avec l'AMAP « l'Hirondelle de Rivage » et à appliquer une redevance de 120€ par an.

Convention de mise à disposition du garage de Rignat à l'association l'Héritage de nos villages.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, la mise à disposition du garage situé dans la cour de l'ancienne mairie à Rignat à l'association « l'Héritage de nos villages » afin de stocker divers objets anciens avant leur exposition dans un lieu adéquat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents autorise le Maire à signer la convention avec « l'Association l'Héritage de nos villages et précise que cette occupation se fera à titre gratuit.

Approbation du rapport de la CLECT (CA3B)

Monsieur le Maire expose que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 5 novembre 2019 pour approuver le rapport 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération.

Egagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance collective.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d'étudier l'opportunité de conclure un nouveau contrat d'assurance pour la garantie de ses risques et donne mandat au Président du Centre de gestion de l'Ain en vue de la consultation du nouveau contrat.

Projets d'urbanisme de l'année 2019.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les dossiers d'urbanisme de l'année

-17 déclarations préalables.

-1 déclaration préalable pour division foncière.

-4 permis de construire.

Proposition de stérilisation des chats :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu un devis pour la stérilisation des chats : pour 1 dizaine de chat le prix est de 85€ pour une femelle et 40€ pour un mâle.

Le conseil municipal n'est pas favorable à la mise en place de cette campagne, eu égard à la multiplication des situations de chats abandonnés.

Il rappelle qu'il appartient aux habitants qui nourrissent les chats errants et facilitent ainsi leur reproduction de ne plus accueillir de chats.

Implantation d'une antenne Bouygues Télécom

L'entreprise de téléphonie Bouygues Télécom, a informé la commune que dans le cadre de ses obligations de renforcer la couverture mobile dans les zones non ou mal couvertes, et particulièrement la couverture des axes routiers prioritaires, elle recherche un emplacement pour installer une antenne relai sur notre commune pour couvrir l'axe entre Hautecourt et Bohas.

Une étude est en cours pour déterminer l'emplacement optimal permettant de répondre à l'objectif de couverture.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte l'implantation d'une antenne relai de téléphonie mobile et propose un terrain communal pour celle-ci.

Travaux de bornage en cours

Le Conseil municipal autorise Monsieur le maire à engager les démarches de bornage sur la commune présentées en vue d'échange ou de cession.

Réhabilitation du lavoir du Ban de Cour

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que désormais la commune a reçu l'attribution de toutes les subventions sollicitées.

Sur un montant prévisionnel de 147 400€ht la commune devrait recevoir 126 750€ de subvention.

Le projet entrera en phase opérationnelle dès début 2020.

Travaux de voirie

Les travaux de réhabilitation des voies communales « Le Perroux » à Rignat et « Chemin de la Ravat » à Bohas sont en cours. Ils consistent en une reprise complète de revêtement des chaussées et des abords par de l'enrobé coulé à chaud.

Travaux de l'église de Rignat

Les travaux de peinture à l'église de Rignat ont commencés, sans que les entreprises aient déposés en mairie un ordre de service de commencer les travaux, ni même aient contacté la commune.

Vœux de la Municipalité

Les vœux de la municipalité auront lieu le samedi 11 janvier à 18h00, à la salle polyvalente de Bohas.

Prochain Conseil Municipal : Mardi 28 janvier 2020 à 20h30

Le Maire,

Jean-Luc LUEZ.